

# Conditions générales de vente

## Formation continue 2026

*Par courrier* : 5 rue de la Bourie rouge - CS 52349 - 45023 Orléans Cedex 1  
Ou *par courriel* : [idf-formation@cnpf.fr](mailto:idf-formation@cnpf.fr)

Contact : Marie VALIQUETTE – 07 65 18 88 23

DECLARATION D'ACTIVITE ENREGISTREE AUPRES DU PREFET DE LA REGION DE L'ÎLE-DE-FRANCE SOUS LE NUMERO 11 75 40506 75

SIRET : 18 009 235 500 452 - APE : 8413Z

### CONDITIONS D'INSCRIPTION

#### Inscription

Les demandes de participations se font via le formulaire de pré-inscription en ligne disponible sur le site internet de l'IDF, au plus tard 1 mois avant le début de la session.

Le service de l'IDF envoie, à réception de votre devis validé, un courriel de confirmation d'inscription, puis une convention de formation. L'inscription n'est définitive qu'à réception de la convention de formation.

#### Organisation matérielle

Au plus tard 1 mois avant le début du stage, l'IDF, service formation continue, adresse à chaque participant une convocation par courriel qui comprend le programme détaillé, les horaires et lieux de rendez-vous, les renseignements pratiques d'accès et d'hébergement, les listes des intervenants et des stagiaires. Lorsque, dans un souci de convivialité, l'IDF réserve les repas du midi, le prix de ces repas (négocié au plus près des taux de remboursement forfaitaires habituels) sera indiqué préalablement aux stagiaires. Ces repas seront facturés en plus des frais de formation ou réglés sur place par les stagiaires. Ceux-ci peuvent néanmoins prendre toute autre disposition. L'attestation de stage sera adressée au stagiaire après les réponses aux 2 enquêtes de positionnement pré et post-stage et à l'enquête de satisfaction. L'attestation de présence sera adressée au responsable de l'inscription.

#### Frais de formation

Le règlement est dû à réception de la facture après le stage. Le coût indiqué dans le descriptif de chaque stage comprend les frais d'organisation de la session, les frais pédagogiques et la documentation remise aux participants. Il ne comprend ni l'hébergement, ni les repas, ni les transports du domicile ou du lieu de travail au lieu de stage (sauf mention contraire). L'IDF étant reconnu pour la formation, le montant des frais d'inscription peut être pris en charge au titre de la formation continue par un organisme collecteur. Dans ce cas, le préciser sur le bulletin, à l'endroit voulu. **Les formations proposées ne peuvent pas être prises en charge via le CPF.**

#### Groupes de progrès de la forêt privée

Les personnes identifiées sur la liste des CETEF et des groupes de développement peuvent bénéficier d'une (1) inscription gratuite par an, accordée soit au président, soit à un membre actif du bureau de l'organisme, à condition que ces personnes n'exercent pas d'activité salariée ou libérale dans le secteur forestier.

Cette gratuité est accordée dans la limite des places disponibles et ne s'applique pas à l'ensemble des stages, certains d'entre eux étant expressément exclus de ce dispositif.

Dans le cadre du **partenariat avec l'IDF et les élus du CNPF**, une réduction de 30 % est appliquée sur certaines formations, selon les modalités précisées pour chaque stage.

Les **personnes en recherche d'emploi** ainsi que les **étudiants** peuvent bénéficier d'une réduction de 30 %, dans la limite des places disponibles et sur présentation d'un justificatif en cours de validité.

### Protection des données personnelles (RGPD)

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné à l'envoi d'offres de formation. Les données collectées ne seront pas communiquées à l'extérieur. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement, en vous désabonnant sur le lien à votre disposition à la fin de chaque message, ou en vous adressant à [dpo@cnpf.fr](mailto:dpo@cnpf.fr).

### Droit à l'image

Vous êtes susceptible d'être pris en photo dans le cadre des formations, pour illustrer nos publications (revue, livre, Internet).

Conformément au droit de l'individu pour le respect de la vie privée, vous pouvez vous opposer à toute prise de vue sur laquelle vous pourriez vous trouver. Vous devez pour cela en informer au préalable le service Formation continue, ou au cours du stage l'animateur.

### CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation devra être adressée par écrit ou email au service Formation continue. Dans ce cas, l'IDF sera contraint de facturer des frais d'annulation selon les modalités suivantes :

- plus de 20 jours avant le début de la session : pas de frais,
- entre 20 jours et 2 jours avant le début de la session : 50 % des frais de formation.
- moins de 2 jours avant le début de la session : 100 % des frais de formation.

Pour les formations e-learning : une fois les accès à la plateforme transmis, aucun remboursement n'est possible.

Toutes les indications et descriptions portées sur le catalogue ne sont données qu'à titre indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle.



L'IDF se réserve le droit d'ajourner le stage ou d'en modifier la programmation, notamment en cas de défaillance d'animateurs ou de nombre insuffisant de participants.

### MODALITÉS D'EXÉCUTION DES FORMATIONS E-LEARNING

Les accès aux contenus en ligne sont personnels, non cessibles et limités dans le temps (durée indiquée dans le programme ou le devis).

Le participant s'engage à ne pas partager, diffuser ou reproduire les contenus.

L'organisme ne peut être tenu responsable d'interruptions liées à des problèmes techniques indépendants de son service (connexion internet du client, matériel incompatible, etc.).

### RESPONSABILITE

La responsabilité de l'IDF ne pourra en aucun cas être engagée en raison des dommages corporels, matériels, commerciaux ou autres, causés directement ou indirectement au client ou à toute autre personne physique ou morale, du fait de la prestation de service.

Toute entreprise peut, jusqu'à la veille du stage, remplacer un stagiaire par un autre.

Nos formations seront dispensées dans le strict respect des règles sanitaires en vigueur.

### CONDITIONS D'EXÉCUTION

Le présent contrat sera régi pour sa validité, son interprétation et son exécution par la loi française. Tout différend découlant de ce contrat ressort des tribunaux de Paris, nonobstant le cas d'appel ou de pluralité des défendeurs.

Signature du participant avec la mention « *Lu et approuvé* » :